

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Séance du 23 JANVIER 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h), M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 21h40).

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Patrick MENARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Gwendoline FELIN

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; qui ont pris part à la délibération : 20

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- 2025-4 - AVENANT N°1 DU CABINET PRIGENT & ASSOCIES POUR LA REVISION DU PLU

Un avenant concernant le marché relatif à la révision du Plan local de l'urbanisme par le Cabinet Prigent & Associés est présenté pour les raisons suivantes : L'adoption de la loi dite « Climat et Résilience », le 22 août 2021, puis de ses décrets d'application et des autres modalités de mise en œuvre (dont le déploiement du MOS) sont intervenus après la négociation puis la notification du présent marché. Or cet ensemble législatif et réglementaire est venu modifier substantiellement la logique et le contenu des plans locaux d'urbanisme dans leurs différentes étapes d'élaboration :

En phase de diagnostic et de PADD :

- Calculer la consommation d'espace 2011-2021 sur la base du MOS ;
- Redéfinir en conséquence l'enveloppe urbaine ;
- Redéfinir les objectifs de modération de consommation d'espaces en prenant en compte les objectifs nationaux puis territorialisés ;
- Réécrire le PADD en fonction des tous ces éléments ;
- Prévoir des réunions supplémentaires pour ces mises à jour

En phase d'écriture des OAP :

- Réécrire / redessiner les OAP en fonction des objectifs de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers issus des phases diagnostic et PADD ;
- Modifier le contenu littéral et réglementaire des OAP pré-opérationnelles suite à ces réécritures ;
- Elaborer une OAP spécifique « Trame Vert et bleue »
- Prévoir des réunions supplémentaires pour ces mises à jour

Ces évolutions législatives entraînent des modifications nécessaires du marché initial qui se traduisent soit par une reprise en profondeur de certaines missions ou tâches soit par de nouvelles missions ou tâches. Elles s'imbriquent étroitement dans les productions déjà réalisées par le titulaire dans le cadre de l'exécution du marché (en venant obliger à les reprendre par exemple). En effet, la révision du PLU est un tout que la loi « Climat & Résilience » vient abonder. D'un point de vue technique et économique, le changement de titulaire est donc impossible car il conduirait à devoir reprendre depuis le début toute la démarche avec un autre bureau d'études. Les conditions de l'article R2194-2 du code de la commande publique sont donc réunies.

Titulaire du marché	Montant HT marché initial	Avenant n°1	Total marché HT
Cabinet Prigent & Associés	39 000.00 €	16 800.00 €	55 800.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à l'avenant présenté dans le tableau ci-dessus.

Le secrétaire de séance, Mme Gwendoline FELIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Mairie de Jugon-les-Lacs
23 rue de Penthievre – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh

